NAGEZ NATURE 2015

NATATION EAU LIBRE EN MILIEU NATUREL POUR TOUS

4 juillet | Étang de Boulet, Feins (35)

500 m : Course Open et Pass'Compétition FFN (11h)

1 km : Course Grand public et Challenge Entreprises (11h45)

2,5 km : Coupe de France FFN et Course Open (13h30)

5 km : Coupe de France FFN, Championnat de Bretagne et Course Open (15h)

Renseignements : **www.occnatation.fr**

www.imagic.fr

Nagez Nature 2015

règlement

Etang de Boulet à Feins (à 30 km au nord de Rennes)

Coordonnées : 48°19'47"Nord 1°38'19" Ouest

Date limite inscription : **lundi 29 juin 2015**

Inscription sur place possible : majoration de 5€ (maximum 1h30 avant chaque départ)

Soyez présent sur site 1h30 avant le départ de votre course pour retirer votre bonnet et passer au marquage.

ÉPREUVES :

• 500 m

Course OPEN et Pass'Compétition FFN : départ à 11h00

Rassemblement 10h30, Ouvert aux licenciés FFN, et non licenciés présentant un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la natation sportive. Réglementation FINA

• 1 km

Epreuve Grand Public et Challenge Entreprises : départ à 11h45

Rassemblement 11h, départ 11h45, Ouvert aux licenciés FFN, et non licenciés présentant un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la natation sportive. **Combinaison néoprène autorisée**. Etape de la Coupe de Bretagne pour les Benjamins

• 2,5 km

Rassemblement 13h00. Délai 1h15.

Coupe de France FFN : départ à 13h30

Ouvert aux licenciés FFN. Réglementation FINA. **Course OPEN : départ à 13h40**

Ouvert aux non licenciés présentant un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la natation sportive. **Combinaison néoprène autorisée**.

• 5 km

Rassemblement 14h30. Délai 2h.

Coupe de France FFN et **Etape de la Coupe de Bretagne : départ à 15h00**

Ouvert aux licenciés FFN, minimes et plus. Réglementation FINA. Epreuve support du Championnat de Bretagne d'été

Course OPEN : départ à 15h10

Ouvert aux non licenciés présentant un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la natation sportive. **Combinaison néoprène autorisée**.

RÉCOMPENSES :

Primes classement scratch pour le 5 km :

1er homme et 1ère femme : 150 euros

2e homme et 2e femme : 75 euros

3e homme et 3e femme : 50 euros

Challenge des Entreprises sur le 1 km

Récompenses selon le cumul des places des 3 meilleur(e)s femmes ou hommes d'une même entreprise (en se basant sur les classements au scratch féminin et masculin).

Podiums 500 m et 1 km

Classement général au scratch, hommes et femmes : 3 premiers toutes catégories, 3 benjamins, 3 poussins.

Podiums 2,5 km et 5 km :

Podiums par catégories pour les licenciés FFN, hommes et femmes : 3 minimes, 3 cadets, 3 juniors-séniors, 3 masters 35-49 ans, 3 masters 50 ans et +.

Classement général au scratch pour les non licenciés, hommes et femmes.

Podiums Coupe de Bretagne : Leader femme et leader homme du 5 km, leader benjamine et leader benjamin du 1km

RÉGLEMENTATION :

Article 1 : Le comité d'organisation peut s'opposer au départ d'un concurrent qui n'est manifestement pas en état d'effectuer la course. Le médecin du comité d'organisation, pour ce qui relève du domaine médical, a toute autorité pour prendre les dispositions immédiates nécessaires.

Article 2 : Les nageurs seront numérotés sur l'omoplate, les bras et les mains. Le numéro doit être visible toute la durée de l'épreuve pour permettre à tout moment le contrôle par les commissaires de course.

Article 3 : Le départ a lieu en pleine eau, en ligne, à l'endroit indiqué par le directeur de course. Il n'y a pas de faux départ, le non-respect des instructions du directeur de course peut entraîner la disqualification et l'exclusion.

Article 4 : Le juge arbitre applique les règlements FINA. Il est notamment habilité à arrêter tout concurrent qu'il jugera incapable de poursuivre la course. Les limites de temps s'appliquent comme suit à partir de l'heure du départ : 2,5 km : 1h15 – 5 km : 2h00.

Article 5 : Le comité d'organisation se réserve le droit de :

- Limiter le nombre de concurrents, modifier le tracé et les horaires de courses, et refuser toute inscription non conforme,

- Prendre toutes les dispositions nécessaires pour que la manifestation se déroule dans les meilleures conditions de sécurité,

- Supprimer ou interrompre les courses si des situations imprévues (température de l'eau, état de surface, vent, orage…) indépendantes de la volonté du comité d'organisation, l'y obligent, et ce, sans indemnités compensatoires.

Article 6 : Chaque participant accepte que l'organisateur se réserve le droit d'utiliser l'image d'un nageur à des fins de communication et/ou de promotion de la manifestation.

Article 7 : Les règlements FINA seront appliqués sur le 500m Pass'Compétition FFN, les 2,5 km et 5 km Etapes de Coupe de France FFN (combinaisons homologuées www.fina.org). Sur les autres épreuves, le port d'une combinaison néoprène est autorisé.

Article 8 : Les récompenses et les primes ne seront remises qu'aux athlètes présents lors des cérémonies protocolaires

ENGAGEMENTS:

Date limite : lundi 29 juin (inscription sur place : majoration 5 €)

Informations sur www.occnatation.fr : inscription sur Klikego ou sur extraNat.fr pour les Licenciés FFN

	500 m	1 km	2,5 km	5 km
Licenciés FFN	5 €	10 €	15 €	15 €
Non licenciés FFN	12 €	15 €	15 €	15 €

1 € par engagement sera reversé comme don aux associations de protection de la Nature "Bretagne Vivante" et « Eau et Rivières de Bretagne ».

ASSURANCES :

Responsabilité civile : Conformément à la législation en vigueur, l'organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, celle de ses préposés et de tous les participants à Nagez Nature 2015. En ce qui concerne la responsabilité civile des participants, l'intervention de cette assurance pour ces derniers est limitée aux accidents qu'ils pourraient causer à l'occasion du déroulement de la manifestation sportive. Par ailleurs, cette garantie interviendra en complément ou à défaut d'autres assurances dont ils pourraient bénéficier par ailleurs.

Dommage matériel : L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte,…) subis par les biens personnels des participants, ce même s'il en a la garde. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

Individuelle accident : L'organisation recommande à tous les participants qui n'auraient pas d'assurance personnelle couvrant leurs dommages corporels, notamment les non-licenciés à une fédération sportive, de souscrire une assurance individuelle accident dans le cadre de leur participation à l'épreuve.

Pour les nageurs FFN, les épreuves sont couvertes par la société MARSH prenant en charge l'ensemble des manifestations organisées par la FFN.

Les licenciés FFTRI devront présenter leurs licences à jour de l'année avant de participer aux courses.

Pour les non-licenciés, ils sont tenus de présenter à l'organisateur un certificat médical de moins d'un an mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique de la natation sportive.

Droit à l'image :

Tous les nageurs autorisent expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion de leur participation à Nagez Nature 2015 sur lesquelles ils pourraient apparaître, sur tout support y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la Loi.

Tout(e) concurrent(e) reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses.